

Pour nous contacter :

Internet : epargne.humanis.com
 Téléphone : 09 69 39 08 32 (Appel non surtaxé)
 Courrier : INTER EXPANSION-FONGEPAR
 46 rue Jules Meline
 53 098 LAVAL CEDEX 9

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PERCO

Identification épargnant

Nom : Prénom :

Code entreprise :

N° sécurité sociale :

Le numéro de sécurité sociale est une donnée **obligatoire** qui facilite votre identification.

Adresse postale : Code postal :

Ville :

E-mail : Tél :

Vos informations seront vérifiées par notre service et mises à jour si nécessaire. En cas de changement de nom, veuillez nous adresser un justificatif d'identité (copie du livret de famille ou d'une pièce d'identité), si changement d'adresse, nous fournir un justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture d'électricité, téléphone fixe...).

Je souhaite bénéficier de mon épargne bloquée

Retrait possible pour certains événements de votre vie sans remise en cause des avantages fiscaux liés à l'épargne salariale. Si vous n'avez pas de cas de déblocage anticipé, vos avoirs restent bloqués jusqu'à l'âge de départ à la retraite, conformément au PERCO.

Vous pouvez effectuer cette opération gratuitement sur votre espace sécurisé epargne.humanis.com ou sur l'application smartphone. Des frais de traitement sont appliqués pour toute demande effectuée par courrier, selon la grille tarifaire en vigueur.

Support FCPE	Retrait total		Retrait partiel ⁽¹⁾
.....	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>
.....	<input type="checkbox"/>	ou	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/>

⁽¹⁾ Les montants sont à indiquer en brut, tels que sur votre relevé. La CSG/CRDS calculée sur la plus-value réalisée sera déduite pour obtenir le montant net payé.

Informez-vous des modalités de déblocages anticipés et des documents justificatifs à fournir sur : epargne.humanis.com, rubrique *Gérer mon épargne > Faire vivre mon épargne > Utiliser mes cas de déblocage anticipé.*

Vos justificatifs de déblocage sont à joindre à ce courrier.

Modalités de remboursement de mon épargne bloquée

Virement

Chèque

L'option «Virement» est gratuite.
Pour un virement bancaire sur votre compte, il est nécessaire de joindre un RIB à votre nom.

Selon tarif en vigueur.

Nous vous rappelons qu'en cas de RIB erroné ou non valide, nous établirons un chèque à votre attention qui vous sera facturé selon la grille tarifaire en vigueur (sous réserve de conditions spécifiques définies avec votre entreprise).

BON À SAVOIR POUR LES AVOIRS DISPONIBLES À LA RETRAITE

Pour la retraite, vous pouvez sortir :

- En une fois ou de manière fractionnée en capital liquidé au profit de l'adhérent retraité, ou à défaut de ses ayant droit ; non imposable à l'impôt sur le revenu ;
- Sous forme de rente viagère acquis à titre onéreux dans les conditions décrites dans le dossier qui vous sera adressé au moment de votre départ à la retraite.

Formulaire à retourner à :

INTER EXPANSION-FONGEPAR

**46 rue Jules Meline
53 098 Laval Cedex 9**

Date

Signature

La signature est obligatoire